

Séance de conseil du 18 mai

Merci !

Suite à la décision prise en assemblée par ses actionnaires, lesquels ont suivi la proposition du Conseil d'administration, Clientis Caisse d'épargne du district vient de verser 21'658 francs à la commune, à faire valoir sur les charges en matière de prévoyante sociale.

Il s'agit de la part dévolue à Sonceboz, sur un total de quelque 287'000 francs réparti entre les communes du district.

Le nez en l'air

AirColor SA, une entreprise spécialisée sans les prises de vues aériennes, annonce qu'un hélicoptère survolera pour elle le territoire communal, ce mois encore et en septembre prochain. AirColor ne peut préciser davantage ses jours de passage, puisqu'ils sont dépendants de la météo, mais souligne que l'hélicoptère volera exclusivement durant les heures de bureau.

Délégations

L'Association des communes bernoises propose une séance d'information, le 27 mai à 19 h 30, à Péry. On y parlera de la révision du droit des tutelles et de la garantie d'existence des communes. La Municipalité y sera représentée par Paul-André Jeanfavre, maire et Jean-Rodolphe Zürcher, secrétaire.

Le 11 juin à 19 h, à Corgémont, l'Office régional des ponts et chaussées donnera une séance d'information concernant la piste cyclable prévue entre Sonceboz et Cortébert. Le Conseil y délèguera une nouvelle fois Paul-André Jeanfavre et Jean-Rodolphe Zürcher.

Le Programme d'occupation du Vallon de Saint-Imier et des environs tiendra une séance extraordinaire de coordination, le 2 juillet prochain en soirée, à Saint-Imier. Sylvia Hasler y représentera la commune.

Une confiance appréciée

Le Conseil municipal est très satisfait du verdict sorti des urnes le week-end dernier, quant à l'avenir du complexe de la rue des Prés 5. Rappelons que 245 citoyens ont approuvé la variante exempte de sous-sol, tandis que 113 optaient pour la variante avec sous-sol.

Suivi dans ses recommandations, l'Exécutif remercie la population de le soutenir et de lui accorder sa confiance.

Le projet entrera tout prochainement dans sa phase de publication.

Moonliner: OK

Le Moonliner se propose d'ajouter une course, qui comblera une lacune de son horaire, en démarrant à minuit 55 de Bienne, pour arriver à 1 h 30 à Tavannes. Elle a consulté les communes desservies à ce sujet, et le Conseil municipal lui a donné son aval. Ce faisant, il accepte donc que la commune assume un déficit de 578 francs, à savoir le montant qui lui revient, sur un excédent de charges total de 6300 francs, à répartir entre toutes les localités desservies par cette ligne M31.

Place de sport : un vaste filet

Les autorités ont reçu une offre devisée à 17'450 francs pour le filet de protection prévu à l'ouest du terrain de sport. Ce filet, dont les dimensions atteindront 36 mètres sur 5, servira à protéger la place de jeu et l'annexe à construire. Ce montant sera inscrit au budget 2010 de la commune.

Expo itinérante

Le Centre de culture et de loisirs de Saint-Imier (CCL) organise une exposition itinérante, installée dans une roulotte et intitulée *La vie de tous les autres*. Cette exposition sera visible, à Sonceboz, le 16 juin prochain de 17.30 à 20 heures.

Tournée verte : détail à régler

La nouvelle tournée verte se passe bien, à quelques exceptions près, qui seront rapidement réglées. En particulier, les véhicules stationnés le long de la rue Neuve empêchent le camion d'atteindre le point de ramassage. Le Conseil municipal va s'occuper immédiatement de résoudre ce problème.

Par ailleurs, le prix du traitement des déchets verts a légèrement diminué, passant au 1^{er} mars dernier de 125 à 120 francs la tonne. /dez